

la cgt UFICT
fédération des services publics

PSYCHOLOGUES TERRITORIAUX.LES :

INVISIBILISÉ.ES MAIS DÉTERMINÉ.ES !

Nous intervenons dans une diversité de champs tels que : PMI, crèches, ASE, prévention, PAPH, EHPAD, CMPP, établissements sociaux et médico-sociaux, insertion, exclusion, travail… Nos missions s'étendent de la prévention à la protection, du soin psychique jusqu'à la santé au travail : un accompagnement psychologique en accès libre pour tout public sans discrimination d'âge, ni de souffrance psychique ou sociale. Nous exerçons dans les agglomérations au détriment des zones rurales : un·e psychologue pour 16 950 habitant·es, soit 0,006 %. La profession est fortement féminisée (87,7 % de femmes). Nous nous opposons à l'imposition par l'État d'orientations théoriques ou de techniques thérapeutiques. Nous élaborons nos méthodes et nos interventions, conformément au Code de déontologie et dans le respect de notre formation qualifiante, de notre autonomie et du libre choix des citoyen·nes pour les consultations.
Les psychologues ont besoin d'un temps de distanciation de leur pratique clinique et institutionnelle ; il peut s'exercer hors de la structure territoriale.
L'application et la reconnaissance dans toutes les collectivités territoriales de la fonction TRF – Travail, Recherche, Formation –, inscrite dans le cadre d'emplois (cf. article 2, décret n° 92-853 du 28 août 1992), sont essentielles. Fonctionnaires de catégorie A, travaillant en équipe pluridisciplinaire et en réseau partenarial, nous devons être associé·es aux projets institutionnels et collaborer aux projets de service ou d'établissement des régions, des départements et des communes (cf. statut 92-853). Depuis trop longtemps, notre rémunération n'est pas à la hauteur des qualifications et responsabilités exercées. Le collectif des psychologues territoriaux·ales UFICT-CGT promeut un projet de santé publique qui ne soit pas restreint au champ médical, centré sur l'humain, prenant en compte la souffrance psychique du sujet. Il dénonce les dispositifs comme « Mon soutien psy », les plateformes, les centres experts…, mis en place au détriment d'un service public de qualité. Le nombre des psychologues territoriaux·ales est largement insuffisant, d'autant que les pouvoirs publics se sont désengagés. Les associations et structures publiques ne parviennent plus à accueillir les personnes qui le nécessitent (CMP, CMPP, hôpitaux, écoles…).

Bien qu'attaché·es au service public, nous subissons la dégradation de notre emploi. La multiplicité des missions, le management toxique et le contexte sociétal violent nous exposent à des risques psychosociaux élevés. Les contractuel·les sont de plus en plus nombreux·ses. La précarité entraîne de grandes disparités de traitement, clive les équipes et crée des injustices.

Le collectif des psychologues UFICT-CGT travaille à rompre l'isolement, fédérer, organiser la profession et faire connaître leurs droits à tou·tes les collègues. Il a publié le livret « Être psychologue dans la fonction publique territoriale » (inclure le lien fédération UFICT). Le collectif est constitué de collègues exerçant dans toute la France. Il mène des actions telles que :

▶ **PARTICIPATION** aux différents mouvements de mobilisation intersyndicale ;
▶ **CONTRIBUTION** à la création d'une instance indépendante non ordinale et engagement dans son fonctionnement : le CNCDP – Conseil national consultatif de déontologie des psychologues (https://www.cncdp.fr) ;
▶ **IMPLICATION** au CERéDéPsy – Construire ensemble la réglementation de la déontologie des psychologues pour la reconnaissance réglementaire du Code de déontologie ;
▶ **EN COLLABORATION** AVEC LE COLLECTIF DE L'UFMICT-CGT, portage d'une question au Conseil commun, pour obtenir la reconnaissance et la généralisation de la fonction FIR dans les trois fonctions publiques.

NOUS REVENDIQUONS DANS TOUTES LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :

▶ Une revalorisation substantielle de nos grilles indiciaires ; – le respect de notre autonomie professionnelle ;

▶ L'application de la fonction TRF

▶ Travail, Recherche, Formation

▶ Pour un tiers temps ;

▶ Une reconnaissance de la spécificité de la psychologie et des sciences humaines dans la fonction publique ;

▶ La reconnaissance du Code de déontologie des psychologues comme référence ;

▶ Des postes de fonctionnaires en nombre suffisant ;

▶ L'ouverture systématique de concours sur titres et un plan de résorption de l'emploi précaire ;

▶ Un accès direct des usager·ères aux consultations psychologiques gratuites en secteur public ;

▶ Une mobilité fluide et accessible entre versants de la fonction publique.

« *Je travaille comme psychologue pour une collectivité territoriale depuis huit ans. De plus en plus, l'équipe est confrontée au risque d'une dérive vers une logique de rentabilité où il faudrait faire toujours plus d'actes au détriment de la qualité du soin. Les espaces de pensée sont menacés. La fonction FIR (Formation, Information, Recherche) est attaquée. Les temps d'analyse institutionnelle sont limités, et les temps pour travailler entre collègues sont réduits. Or, cela fait partie intégrante du travail de psychologue, cela ne peut être la variable d'ajustement ! Aussi, les effets d'un « management » administratif autoritaire ont entraîné de la souffrance au travail. Agir avec la CGT nous a permis de nous donner les moyens de ne pas nous laisser faire et de nous organiser, pour défendre des conditions de travail propices à un accueil et un soin de qualité pour les usager·ères.* »

Marjane, psychologue dans la fonction publique territoriale *(Bretagne)*

« *Le vivre-ensemble dans la collectivité qui m'emploie est mis à mal. Mes activités syndicales participent à la résistance utile aux logiques « managériales » qui valident actuellement la dégradation des interventions des professionnel·les. Le discours des directions laisse à penser que cette dégradation est inéluctable. Au travers de réorganisations successives des services – qui déstabilisent les professionnel·les et produisent une discontinuité des services à la population –, les psychologues, comme les autres professionnel·les, sont confronté·es à d'importants paradoxes. J'ai été amenée à changer de poste, refusant une externalisation de mission. Confrontée à la souffrance au travail manifeste des collègues de ce nouveau service en proie à un management toxique, clivant et violent, j'ai participé avec la CGT à dénoncer ce système qui a abouti au départ des chef·fes de service. Ma réintégration dans ma collectivité d'origine a suivi ! Actuellement, je subis une prise de poste non préparée. Les ressources syndicales sont nécessaires pour faire face et maintenir des capacités de penser.* »

Sophie, psychologue de la fonction publique territoriale *(Île-de-France)*

Rejoignez-nous ! Ne restez pas isolé·e…
Informations sur le site UFICT, contact du collectif :
psychologuesterritoriaux@fdsp.cgt.fr

la cgt UFICT
fédération des services publics

Fédération Santé et Action Sociale - 263 rue de Paris - Case 538 - 93515 Montreuil CEDEX - revendic@sante.cgt.fr - Tel : 01 55 82 87 88
Fédération CGT des Services publics. Union fédérale des ingénieurs, cadres, techniciens - 263 rue de Paris - Case 547 - 93515 Montreuil CEDEX
ufict@fdsp.cgt.fr - Tel : 01 55 82 88 20

16/11/2026 | NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE